

Risque infectieux au contact des eaux usées



QUEL EST LE PROBLÈME ?

- Les salariés du BTP peuvent être exposés à des eaux usées : travaux de débouchage, de changement ou de branchement de canalisation d'eaux usées, remplacement canalisation PVC, égouts...
- Les eaux peuvent véhiculer de nombreux germes d'origine humaine ou animale : tétanos, polio, hépatite A et B, leptospirose etc. Ces microbes peuvent être à l'origine de maladies graves : hépatite, cirrhose, problèmes névralgiques, paralysie, décès.



QUE FAIRE ?

Evaluer les risques liés au contact des eaux usées

- Après contact avec le médecin du travail, recommander les vaccinations aux salariés: tétanos, poliomyélite, leptospirose et hépatite... En mettant en place un protocole de prise en charge financière,
- Protéger les salariés en les équipant de gants et de bottes étanches, de masques FFP2, lunettes, vêtements de travail étanches jetables ou lavés séparément du linge familial à chaque utilisation.

Consignes individuelles à diffuser

- Avoir une hygiène irréprochable :
 - se laver les mains au savon avant de fumer, boire ou manger sur les lieux de travail,
 - Garder les ongles courts,
 - Ne pas porter les mains contaminées à la bouche, au nez, aux yeux et aux oreilles, se moucher dans des mouchoirs en papier à usage unique,
 - Se doucher après le travail.

Éviter la contamination :

- Ranger séparément vêtements de ville et de travail (*lavage des vêtements souillés*) et désinfection des objets (*bottes, outils...*),
- Désinfecter rapidement en cas de blessure même minime.

En cas de doutes consulter le médecin traitant.

